

Schweizerische Kynologische Gesellschaft  
Société cynologique suisse  
Società cinologica svizzera



**REGLEMENT DE CONCOURS  
de la Société cynologique suisse SCS**

pour les disciplines sportives

**Agility   Mobility   Obedience**

**CHAMPIONNATS SUISSE  
OBEDIENCE**

## **1. CHAMPIONNAT SUISSE OBEDIENCE (CS)**

### **1.1 Généralités**

- Le championnat de Suisse (CS) a lieu chaque année possibilité pendant le 3e trimestre de l'année
- Le jugement du Championnat Suisse se fait selon le règlement de concours Obedience de la CTAMO, classe 3.
- Les directives du règlement de concours Obedience doivent être remplies.
- La CTAMO désigne une personne (Juge Arbitre) de surveillance, qui supervisera le Championnat Suisse. Cette personne sera responsable à ce que le règlement et les directives de la CTAMO soient respectés.
- Les sections qui sont intéressées d'organiser un Championnat Suisse doivent s'annoncer auprès de la CTAMO.
- La CTAMO attribuera le Championnat Suisse à une section.
- Le Championnat aura lieu que 10 teams se sont annoncés.  
Le TKAMO décide d'exceptions

### **1.2 Conditions d'admission**

La participation au CS est ouverte à tous les chiens avec ou sans pedigree, au cours des 12 derniers mois, devant le CS obtenu au moins la qualification « bien » dans un concours en classe 3.

Ces chiens peuvent être conduits lors des championnats suisses par un conducteur habitant la Suisse ou le Liechtenstein et étant membre d'une section ou d'un club de race de la SCS.

### **1.3 Juge / Assistant du juge**

- Le juge et l'assistant du juge seront désignés par la CTAMO.
- Le juge ne doit pas juger plus de 4 chiens par heure.



#### **1.4 Titre de champion**

- Pour l'obtention du titre de champion suisse, le conducteur doit obtenir la qualification « excellent ».
- Si plusieurs chiens obtiennent le même nombre de points, les résultats des exercices 3, 5 et 6 seront additionnés (coefficient inclus). Si le total de l'addition est le même, les exercices devront être refaits.

#### **1.5 Dispositions finales**

En cas de litiges ou de cas imprévus, la CTAMO prendra une décision ou alors le Juge Arbitre est habilitée à prendre une décision d'urgence sur place